

Plan d'action sur les changements climatiques

Rapport périodique 2009-2010

De réels progrès sont en cours

Juin 2010



Soyez avisé! Agissez face aux Changements Climatiques

Table des matières



Introduction	1
Situation du Nouveau-Brunswick	2
Émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick	2
Émissions de GES du Nouveau-Brunswick liées aux ménages.....	4
Adaptation aux changements climatiques.....	5
Importance des partenariats.....	5
Mesures pour réduire ou éviter les GES.....	6
Efficacité énergétique et énergie renouvelable.....	8
Transport.....	13
Gestion des déchets.....	15
Sources industrielles.....	18
Perspectives d'avenir en matière d'énergie.....	21
Le gouvernement montre l'exemple.....	22
Adaptation aux effets des changements climatiques.....	26
Politiques d'aménagement.....	26
Gestion des ressources naturelles.....	27
Risques et dommages.....	31
Partenariats et communications.....	35
Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants....	35
Sensibilisation et information du public.....	37
Vers l'avant	41
Mise en œuvre.....	41
Responsabilité.....	42

Introduction



Au cours de la troisième année de mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement a réalisé de grands progrès dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de ce plan et dans la mise à profit des succès obtenus au cours de l'année précédente. Plusieurs ministères ont mené activement des activités liées aux changements climatiques et bon nombre de collectivités, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de personnes ont participé et contribué à la réalisation des progrès.

Le *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* est un plan ambitieux qui décrit l'approche adoptée par le Nouveau-Brunswick en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la province et de gérer les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques par une série d'objectifs et de mesures stratégiques ainsi que par l'engagement des intervenants et du grand public.

Voici quelques éléments clés élaborés et mis en œuvre au cours de cette troisième année dont les Néo-Brunswickois peuvent être fiers :

- trois ans après la publication du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris ou rempli 95 % des engagements figurant dans le plan;
- entre 2004 et 2008 les émissions globales ont été réduites de 3,3 mégatonnes (Mt), une diminution de 15 %;
- adoption d'une politique de bâtiments écologiques exigeant que tous les projets de nouvelle construction ou de rénovation majeure du gouvernement atteignent un niveau minimal de rendement énergétique et environnemental et permettant de comparer les résultats grâce à des systèmes d'évaluation tiers reconnus à l'échelle nationale tels que LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design), Green Globes DesignMD et le *Guide de haut rendement éconergétique* d'Efficacité NB;
- annonce et début des travaux relatifs au projet *Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique*. Cette initiative, dirigée par le Nouveau-Brunswick, a été élaborée en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique, les municipalités et Ressources naturelles Canada, et comprendra des études de cas dans six collectivités du Nouveau-Brunswick;
- modification de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de

permettre aux commissions régionales de gestion des déchets solides de produire de l'électricité;

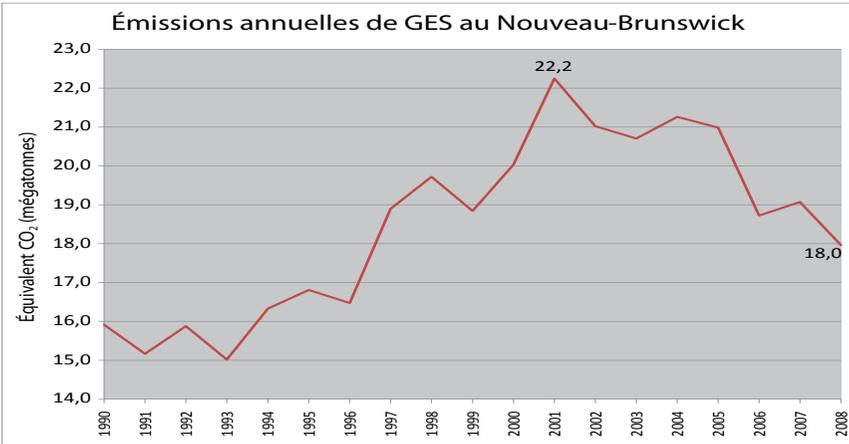
- promulgation de modifications à la *Loi sur les municipalités* permettant la production d'électricité municipale;
- achat d'énergie éolienne provenant du parc éolien de la région du mont Caribou pour une capacité totale de 99 mégawatts (MW) et augmentation de 54 MW supplémentaires de la capacité de production d'énergie éolienne de l'installation de Kent Hill, exploitée actuellement par TransAlta Corporation, portant ainsi la capacité de production à 150 MW pour une capacité totale d'énergie éolienne dans la province de 249 MW d'ici la fin de 2010;
- extension du site Web sur les changements climatiques pour y inclure des sections sur la réduction des émissions et l'adaptation, ainsi qu'une section pour les jeunes. La section sur l'adaptation comprend une carte interactive qui offre des renseignements sur les régions présentant un risque d'inondation ou inondables;
- poursuite des initiatives d'engagement public qui ont connu un succès comme le Forum des leaders d'opinion, le projet pilote sur l'écologisation des entreprises pour la Chambre de commerce de la région d'Edmundston, le réseau de participation des jeunes face aux changements climatiques et la 2^{ème} phase de l'ÉcoDéfi des maires.

Situation du Nouveau-Brunswick



Émissions de gaz à effet de serre (GES) du Nouveau-Brunswick

En 2008, les émissions de GES provenant de toutes les sources au Nouveau-Brunswick s'élevaient à 18,0 mégatonnes(Mt), soit 2,5 % du total canadien de 734 Mt de dioxyde de carbone (CO₂). Entre 2004 et 2008, les émissions globales ont baissé de 3,3 Mt (15 %), les émissions des grandes entreprises et des centrales électriques enregistrant une diminution de 21 %.



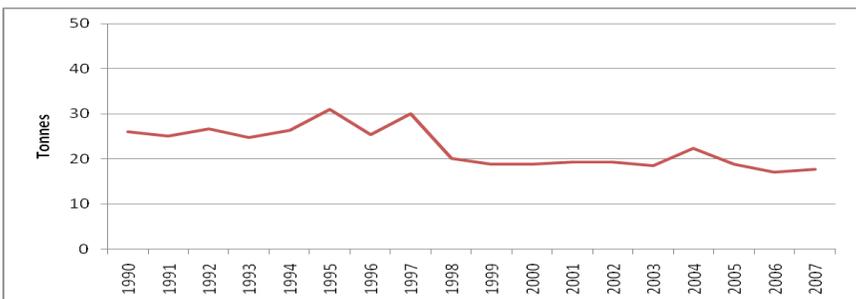
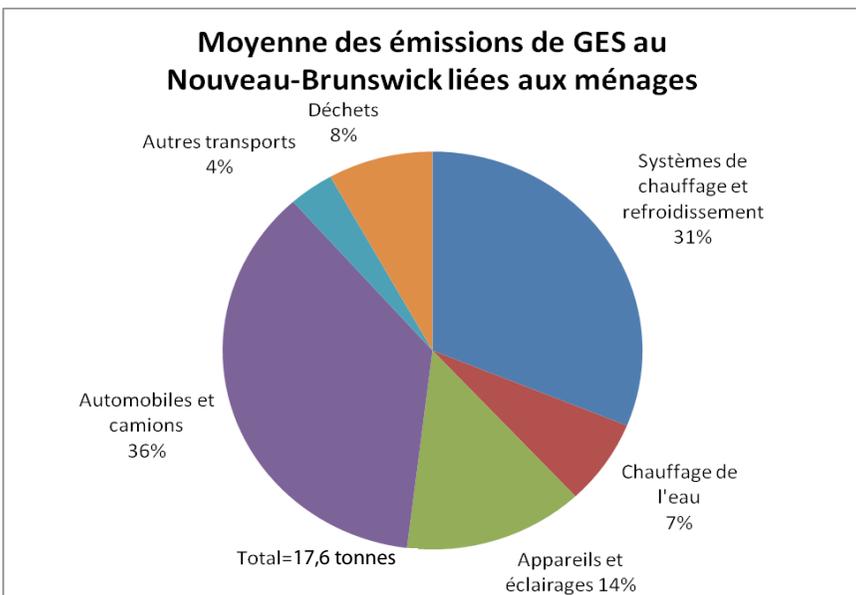
(Source : Rapports de l'inventaire national, Environnement Canada)

Les émissions de GES au Nouveau-Brunswick ont augmenté de façon constante de 1990 à 2001. Depuis 2001 cependant, les émissions ont reculé progressivement.

Les installations de production d'électricité sont demeurées les plus grandes émettrices de GES au Nouveau-Brunswick, mais leur part d'émissions est à la baisse. Globalement, les installations de production d'électricité émettaient 37 % des GES en 2008, en baisse de 42 % par rapport à 2004. L'introduction de l'énergie éolienne, des périodes prolongées de taux de précipitation plus élevés mis à la disposition de la production d'hydroélectricité et les achats d'électricité provenant des services d'utilité publique des États avoisinants ont contribué à une diminution des émissions de GES à Énergie NB. Parallèlement, ces trois éléments ont aidé à réduire la production d'électricité à partir de combustibles fossiles d'Énergie NB, diminuant ainsi les émissions globales de GES dans la province.

Émissions de GES du Nouveau-Brunswick liées aux ménages

Vingt-huit pour cent (28 %) du total des émissions de GES au Nouveau-Brunswick étaient attribuables aux activités ménagères et aux choix quotidiens posés par les Néo-Brunswickois. Les choix liés aux ménages, au transport et au système de chauffage ou de refroidissement constituaient les principaux facteurs d'émission de GES. Les automobiles, les camions, les voyages aériens et les autres modes de transport représentaient 40 % des émissions de GES. Les systèmes de chauffage et de refroidissement représentent le deuxième pourcentage le plus élevé, soit 31 %.



(Source : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

Adaptation aux changements climatiques

Il est important pour la province de comprendre les risques et les possibilités liés aux répercussions physiques des changements climatiques pour tous les secteurs de l'économie, de la société et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick. Le travail se poursuit en vue de mieux comprendre les implications et l'ampleur des vulnérabilités et afin de formuler des réponses en matière de politique et de planification, comme la communication de renseignements stratégiques au gouvernement et au grand public.

Importance des partenariats

Les changements climatiques représentent une responsabilité partagée. Le gouvernement, l'industrie, les collectivités et les particuliers partagent tous la responsabilité de gérer l'environnement de manière viable en réduisant les émissions de GES et en s'adaptant aux changements climatiques. Chaque Néo-Brunswickois a un rôle à jouer. Le *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* comporte des mesures collectives pour atteindre ces objectifs. Des partenaires tels que Efficacité NB, le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick ainsi que des associations provinciales et municipales aident le gouvernement du Nouveau-Brunswick à atteindre les objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Ce processus d'engagement a été mis en place pour assurer la réussite du plan. Des financements sont également mis à disposition par l'entremise du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick afin de favoriser les partenariats; plus d'un million de dollars sont ainsi distribués chaque année pour des projets d'atténuation, d'adaptation et d'éducation concernant les changements climatiques.

La province assure également la promotion de programmes de sensibilisation et d'éducation du public afin d'impliquer les Néo-Brunswickois. Par exemple, l'événement « Débrancher pour faire un monde écologique » dans le cadre de l'Heure de la Terre s'est tenu le 27 mars 2009 en partenariat avec le réseau de participation des jeunes face aux changements climatiques, le ministère de l'Environnement, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et la ville de Fredericton au marché des fermiers Boyce, à Fredericton. Plus de 450 personnes ont participé à cet événement. L'Heure de la Terre est un événement annuel au cours duquel des villes et des villages du monde entier éteignent leurs lumières pendant une heure afin de sensibiliser la population à la question des changements climatiques et de montrer comment tout le monde peut faire

sa part. La population du Nouveau Brunswick a relevé le défi en réduisant sa consommation d'électricité de 18 mégawatts durant cette heure. C'est comme si on éteignait environ 360 000 lumières. Cette initiative a permis d'empêcher la production de 9 tonnes de CO₂.

Mesures pour réduire ou éviter les GES

« L'utilisation de l'énergie plus efficacement est un facteur clé de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'adoption de mesures visant à rendre notre système énergétique moins coûteux à exploiter. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

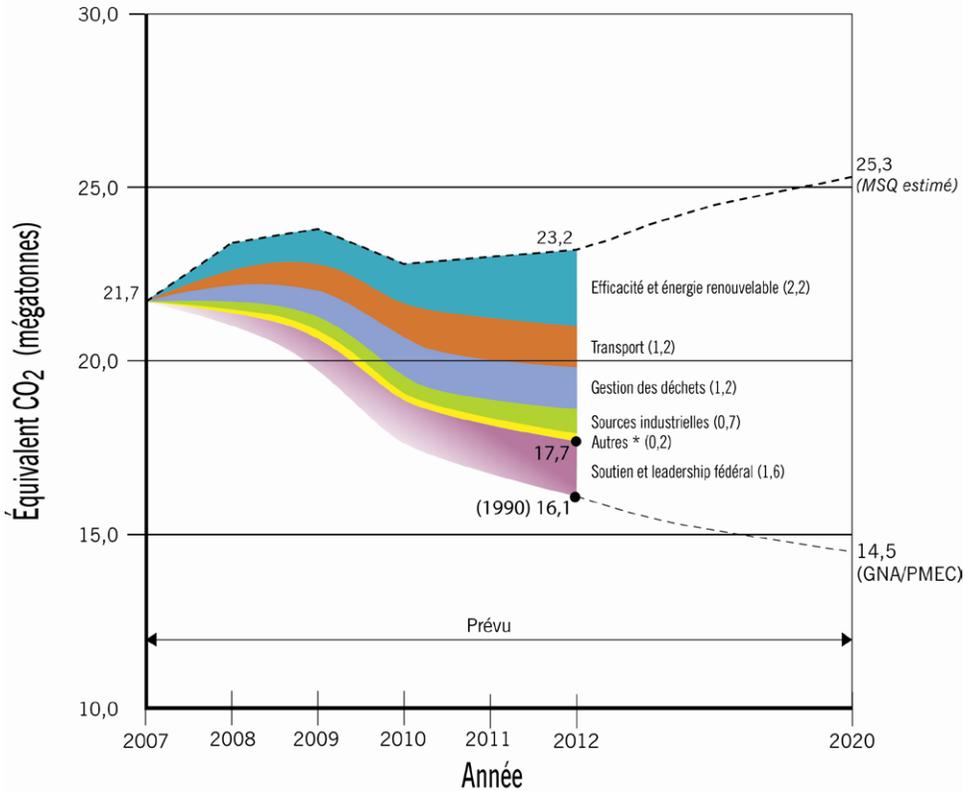


La province reconnaît que des mesures doivent être prises pour réduire ou éviter les émissions de GES et que les activités humaines, notamment le rejet des émissions de GES par la combustion de combustibles fossiles, participent aux changements climatiques et aux conséquences graves sur l'environnement. La province met l'accent sur plusieurs éléments : utiliser davantage d'énergie non émettrice de GES, améliorer la gestion de l'énergie, avoir recours à des carburants plus propres, améliorer la gestion des déchets et utiliser des examens d'évaluation des projets et d'autres processus d'approbation environnementale pour réduire au minimum les émissions des projets.

Les réductions prévues des GES montrent les avantages progressifs et cumulatifs des mesures prises par le Nouveau-Brunswick. Les engagements du Nouveau-Brunswick permettront à la province d'atteindre une réduction totale des GES de 5,5 Mt annuellement en 2012. Le Nouveau-Brunswick continue de s'engager à participer aux initiatives régionales et nationales pour s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques à court et à long terme. La province continue également de s'engager, en s'appuyant sur le leadership et le soutien du gouvernement fédéral, à réduire les émissions de GES aux niveaux de 1990 d'ici 2012. Ce *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* permettra de poursuivre la réduction des émissions pour atteindre des niveaux d'émissions équivalents à ceux de 1990 et, d'ici 2020, d'atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) à 10 % en dessous des niveaux de 1990.

Le graphique suivant illustre la réduction projetée des émissions de GES pour chacune des catégories d'engagement présentées dans le *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* par opposition à la projection du maintien du statu quo (MSQ).

Scénarios prévus pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Nouveau-Brunswick



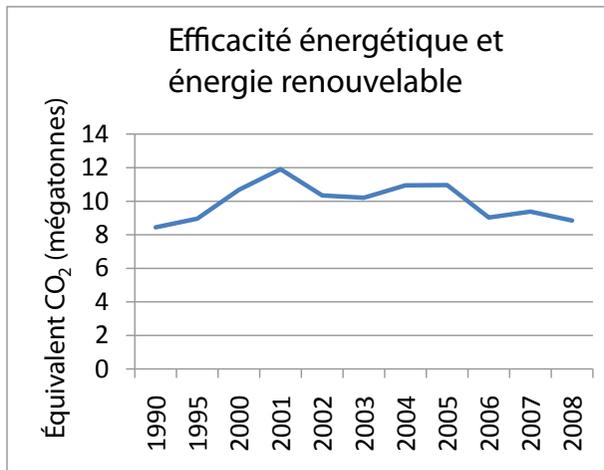
Autres * - Le gouvernement montre l'exemple / Partenariats et communications

Références - Rapport de l'inventaire national: 1990-2004 / Ministère de l'Énergie et ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick

Efficacité énergétique et énergie renouvelable

« Les choix de sources d'énergie plus propre sont maintenant plus accessibles et des programmes sont mis en œuvre afin que tous les types d'énergie soient utilisés de façon plus efficace. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Le gouvernement favorise la mise à disposition d'énergie propre et participe à la mise en œuvre des stratégies, de projets et de programmes afin de promouvoir l'efficacité énergétique. Entre 2004 et 2008, les émissions globales de GES de la production d'électricité ont diminué de 15 %.



(Source : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

Progrès :

- Efficacité NB – secteur résidentiel :
 - a accru la participation au programme d'amélioration des habitations existantes :
 - de 2 515 (maisons dont la rénovation est terminée) et 7 330 (maisons pour lesquelles des vérifications initiales ont été effectuées) en 2008-2009;
 - à 5 690 (maisons dont la rénovation est terminée) et 9 841 (maisons pour lesquelles des vérifications initiales ont été effectuées) en 2009-2010. Les réductions des émissions de GES liées aux améliorations apportées dans le cadre de ce programme

depuis ses débuts sont estimées à 32 266 tonnes par an.

- Efficacité NB – secteur commercial :
 - a participé à l'IPOG (Industry Provincial Offset Group) qui a achevé l'élaboration d'un protocole de quantification des GES pour les « projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments et de gestion axée sur la demande », protocole qui a ensuite été soumis au ministère fédéral de l'Environnement aux fins de considération pour toute nouvelle réglementation annoncée à l'échelle fédérale au sujet des GES;
 - a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services en vue d'analyser les indices de consommation d'énergie pour les bâtiments provinciaux;
 - a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services, le ministère du Développement social et le ministère de l'Environnement sur l'élaboration de la politique provinciale de bâtiments écologiques annoncée le 6 avril 2010. Cette politique guide la conception et la construction des bâtiments éconergétiques et durables sur le plan environnemental que la province du Nouveau-Brunswick possède ou finance;
 - a inscrit, en 2009-2010, 183 bâtiments au programme Rénover, c'est économiser – Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux contre 161 en 2008-2009. Les réductions des émissions de GES obtenues grâce à ce programme depuis sa création sont estimées à 7 030 tonnes par an;
 - a terminé la rédaction d'une nouvelle version du rapport sur l'évaluation quantitative des GES dans le cadre du programme Idées lumineuses – Éclairage commercial qui s'est terminé en décembre 2009. Ledit rapport indique que ce programme a permis de réduire la consommation d'énergie annuelle des utilisateurs finaux de 5 376 750 kWh et les émissions de GES liés de 5 022 tonnes;
 - a achevé le projet pilote des cotes énergétiques des bâtiments commerciaux qui avait été lancé en 2007-2008 en partenariat avec le ministère de l'Approvisionnement et des Services ainsi que les villes de Perth-Andover, de Saint John, de Miramichi et de Fredericton; 62 bâtiments municipaux ou gouvernementaux se sont ainsi vu attribuer des cotes de consommation d'énergie. Ces cotes permettent de comparer le rendement d'un bâtiment à ceux de bâtiments du même type;
 - a lancé en mars 2010 l'Approche prescriptive – *Guide de haut rendement éconergétique* du programme Partez du bon pied. Ce nouveau programme de haut rendement éconergétique est conçu pour atteindre des objectifs importants et prévisibles en matière

d'économies d'énergie dans les bâtiments commerciaux neufs. Il offre une solution de rechange à l'approche fondée sur la modélisation pour la conception de bâtiments neufs prescrite par le programme Partez du bon pied (que neuf bâtiments ont suivi), ce qui permet d'augmenter le nombre de bâtiments conçus à des niveaux d'efficacité énergétique élevés.

- Efficacité NB – secteur industriel :
 - continue d'ajouter des installations et des projets au Programme des grandes industries qui comprend à ce jour 26 participants de l'industrie, 34 projets d'immobilisations actifs et 17 installations pour lesquelles des vérifications des systèmes d'information sur la gestion de l'énergie sont en cours. Au total, les réductions annuelles des émissions de GES liées aux projets actifs en cours (y compris les projets liés au fonds de stimulation dont il est question ci-dessous) seraient d'environ 300 000 tonnes;
 - a créé un nouveau fonds de stimulation pour la mise en œuvre de projet éconergétiques qui a permis d'injecter une somme supplémentaire de 3,4 millions de dollars du Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick à 11 installations industrielles différentes pour un total de 16 projets. On prévoit que ces projets permettront de réduire les émissions annuelles de GES de 155 716 tonnes.
- Ministère de l'Énergie :
 - a proposé des règlements en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* afin d'accroître les niveaux d'efficacité réglementés et d'augmenter le nombre d'appareils et de produits industriels compris dans la réglementation. Ces amendements devraient entrer en vigueur en 2010, après consultation des intervenants;
 - a réalisé une étude relative à la production hydroélectrique à petite échelle sur certains sites au Nouveau-Brunswick. Cette étude sera disponible pour le public;
 - a réalisé une évaluation des possibilités de biomasse à petite échelle pour la cogénération, le chauffage à distance et le chauffage des installations en collaboration avec la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick. Cette évaluation sera disponible pour le public;
 - a participé, par le biais du groupe de travail du Conseil des ministres de l'Énergie sur les technologies de l'énergie, à un réseau national sur le captage et le stockage du carbone en vue de partager des renseignements et d'en apprendre davantage sur les nouvelles technologies;
 - a créé une politique en matière d'énergie communautaire qui permettra d'obtenir jusqu'à 75 mégawatts (MW) provenant de projets

- d'énergie renouvelable disséminés dans toute la province;
 - a fourni un soutien au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Grand-Sault pour la conception de projets d'innovation et de recherche appliquée. Avec le soutien de la province, des options de nouvelles technologies et de nouveaux produits seront offertes aux secteurs des ressources naturelles que sont l'agriculture et la foresterie.
- Énergie NB :
 - a réduit ses émissions de GES, qui sont passées de 9,94 millions de tonnes en 2001 à 5,76 millions en 2009;
 - s'engage à envisager de nouvelles technologies en matière d'éclairage et à économiser de l'énergie en faisant l'essai de nouvelles lampes DEL à 24 endroits dans la province;
 - continue d'évaluer toutes les options afin de réduire son bilan carbone tout en conservant des tarifs concurrentiels, aujourd'hui et à long terme. Pour ce faire, elle doit étudier les sources d'approvisionnement sans émissions, c'est à dire :
 - envisager d'autres sources d'énergie renouvelable comme les petites centrales, l'énergie marémotrice, la combustion avec de la biomasse et l'électricité produite à partir des gaz d'enfouissement;
 - explorer tout le potentiel offert par l'énergie éolienne et en optimiser l'intégration;
 - mettre l'accent sur l'efficacité des centrales existantes (turbines à haut rendement, et autres améliorations);
 - a acheté de l'énergie éolienne provenant du parc éolien de mont Caribou. Ce parc comprend 33 éoliennes pour une capacité totale de 99 MW;
 - s'est engagé à obtenir une capacité de production d'énergie éolienne supplémentaire de 54 MW grâce à l'installation de Kent Hill exploitée par TransAlta Corporation. Cet engagement portera la capacité d'Énergie NB dans ce domaine à 150 MW pour une capacité totale d'énergie éolienne dans la province de 249 MW d'ici la fin de 2010;
 - a organisé une conférence qui portait sur l'éclairage routier et à laquelle ont participé des délégués des États Unis et du Canada.
- Ministère des Ressources naturelles :
 - a attribué des ressources relatives à la biomasse de la forêt de la Couronne à quatre sociétés forestières en vue de soutenir huit projets distincts liés à la biomasse.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :
 - a mis en œuvre, par l'intermédiaire de l'attente Cultivons l'avenir entre le Canada et le Nouveau Brunswick, un programme de financement pour les vérifications énergétiques dans les exploitations agricoles comme complément au programme Rénover, c'est économiser

d'efficacité NB. Le Ministère a aussi financé une séance de formation sur l'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles à l'intention des prestataires éventuels de services de vérification. Il a également mis en place un programme de financement pour la mise en œuvre de technologies éconergétiques. Jusqu'à présent, huit vérifications d'exploitations agricoles ont été financés.

- Ministère de l'Environnement :

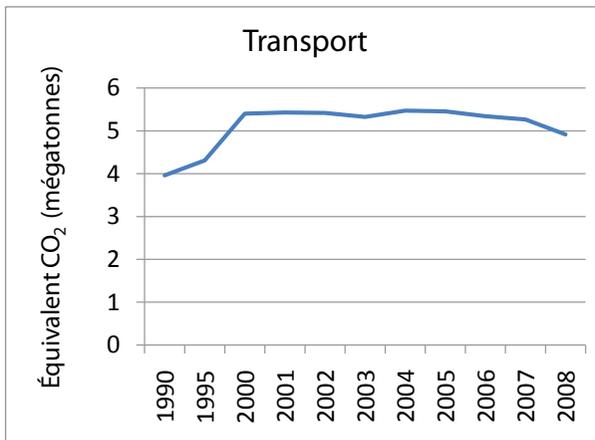
- a continué de gérer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick, dont 213 000 \$ ont été versés pour appuyer huit projets de réduction des émissions de GES :

- Éco-énergie EOS a accru ses efforts en vue de faire participer les résidents de Tantramar et les municipalités à des initiatives locales de conservation de l'énergie pour faire face aux changements climatiques;
- la ville d'Edmundston a examiné ses pratiques de consommation d'énergie afin de cerner des mesures qui contribueront à économiser l'énergie et à réduire les émissions de GES;
- la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur a évalué la possibilité de mettre en place un projet de cogénération d'énergie;
- le Comité sur l'économie et le développement durable de la région Chaleur a sensibilisé les propriétaires d'entreprises et les dirigeants communautaires au développement durable en mettant l'accent sur les incidences locales, a mis en œuvre des pratiques écologiques et durables sur le plan environnemental dans les entreprises et au sein des collectivités de la région et a participé à la mise en place d'un soutien régional pour atteindre ses objectifs;
- la Fondation du Collège de Bathurst Inc. a adopté le concept d'un campus vert pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Bathurst;
- la ville de Bouctouche a mis en place un plan d'action visant à réduire les émissions de GES;
- la ville de Tracadie-Sheila a évalué les émissions de GES dans les limites de la ville;
- la ville de Riverview a mis en œuvre les composantes du programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités. Elle a examiné des manières d'économiser l'énergie, de piéger le carbone, de réduire la quantité de déchets, de conserver l'eau, etc.

Transport

« Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'efforcera d'améliorer les moyens de transport et d'aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les véhicules, les carburants et les modes de transport. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

En 2008, le secteur des transports représentait 27 % des émissions de GES au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la deuxième source la plus importante d'émissions de la province. Des efforts continus ont été entrepris au cours de l'année en vue d'améliorer l'efficacité des transports et de réduire les émissions provenant de ce secteur.



(Source : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

Progrès :

- Ministère des Transports :
 - a continué de travailler avec plusieurs municipalités à l'amélioration des services de transport en commun. À partir du financement fédéral de 40 millions de dollars, des investissements ont été effectués pour améliorer les opérations du transport en commun à Fredericton, à Moncton et à Saint John. Fredericton et Moncton construisent actuellement de nouvelles installations d'entretien afin d'améliorer l'efficacité des parcs de véhicules et de permettre l'accroissement de ces derniers. Grâce à des financements provenant du Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick, Saint John a lancé de nouveaux services

de déplacement et de stationnement au sein de la ville et a remanié les voies de transport en commun pour servir au mieux les clients. Les services de navettes entre les zones rurales et les zones urbaines se sont élargies avec le lancement de deux nouveaux autobus articulés qui relient les villes de Hampton et Quispamsis avec la ville de Saint John. Les autobus articulés sont plus longs et sont articulés au milieu, afin qu'ils puissent transporter davantage les passagers, tout en étant capable de naviguer les rues de la ville. Le nouveau centre des opérations de transport en commun de Saint John a ouvert en septembre 2009 et fait l'objet d'une certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Un nouveau service de transport en commun de Miramichi a connu un succès et continue de voir son nombre de passagers augmenter depuis sa création;

- poursuit la mise en place de sa stratégie de systèmes de transport intelligents annoncée en 2008. Le service d'information aux voyageurs (511) a été lancé en décembre 2009 et contribue à la réduction des émissions de GES en améliorant l'efficacité par l'intermédiaire d'une meilleure planification des voyages. On compte aujourd'hui quatre installations de pesage routier dynamique et une autre sera complétée à l'automne 2010;
- a continué de superviser des initiatives relatives aux transports permettant d'améliorer l'efficacité et de participer à la réduction des émissions provenant de ce secteur, ces initiatives comprennent l'installation de groupes électrogènes d'appoint dans des camions de propriétaire-exploitant et l'installation de contours aérodynamiques dans des semi-remorques fourgon;
- continue d'accepter les demandes provenant de l'industrie du transport routier d'exploiter des trains routiers dans le cadre de permis spéciaux accordés sur les routes à quatre voies du Nouveau-Brunswick. Ce type de véhicule permet de transporter des volumes plus importants de chargement avec le même bloc d'alimentation et permet d'obtenir des économies de carburant d'environ 40 %;
- a ouvert un nouveau poste transfrontalier éconergétique entre St. Stephen et Calais en novembre 2009.
- Ministère des Gouvernements locaux :
 - a mis sur pied un comité directeur afin d'établir une stratégie de transport en commun pour offrir aux Néo-Brunswickois des solutions de rechange pratiques à l'utilisation de leurs véhicules privés et pour répondre à leurs besoins de déplacement. Un mandat ainsi que des principes directeurs sont en cours de rédaction et, une fois que la rédaction est approuvée, ceci permettra la création d'un comité consultatif sur les transports en commun. Ce comité consultatif

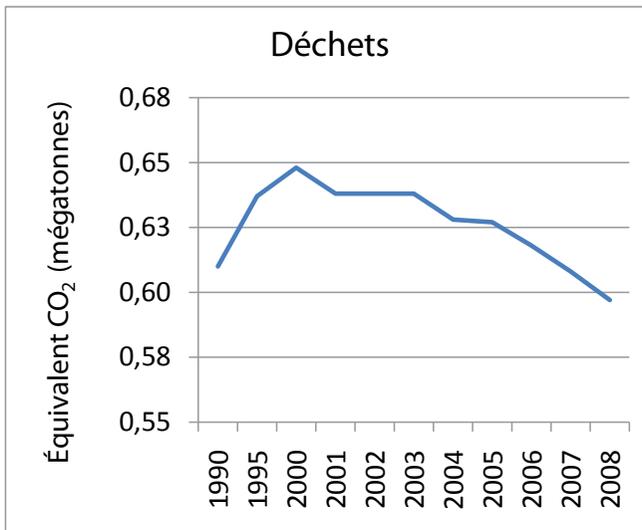
donnera des avis relatifs aux processus et aux fondements de la détermination des enjeux, des préoccupations et des renseignements devant être traités par la stratégie de transport en commun. Ce comité consultatif a pour objectif de prendre la forme d'un forum de discussion et analysera en profondeur les initiatives qui s'articulent autour du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*;

- a réalisé une analyse environnementale des politiques et des décrets contre la marche au ralenti des véhicules dont ont pu se doter les autres autorités.
- Ministère de la Sécurité publique :
 - a effectué des recherches sur les programmes relatifs aux émissions des véhicules au Canada et aux États-Unis et prépare actuellement, en consultation avec les intervenants, des recommandations de programme pour le gouvernement en se basant sur les meilleures pratiques mises en place par les autres autorités d'Amérique du Nord.
- Ministère de l'Environnement :
 - a appuyé les groupes locaux comme l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick) dans les campagnes de sensibilisation contre la marche au ralenti des automobiles.

Gestion des déchets

« Le Nouveau-Brunswick possède un plan d'action pour réacheminer et réduire les déchets afin de s'attaquer aux problèmes importants de la gestion des déchets. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'appuiera sur ce plan d'action. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Les émissions de GES provenant du secteur des déchets sont relativement inférieures à celles observées dans les autres secteurs, mais des avantages importants peuvent être obtenus en gérant les biogaz émanant des lieux d'enfouissement en raison de leur teneur en méthane, dont le potentiel de réchauffement climatique est 21 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone. De plus, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets nous permettent d'obtenir d'autres avantages économiques et environnementaux importants.



(Source : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

Progrès :

- Ministère de l'Environnement :
 - a modifié la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de permettre aux commissions régionales de gestion des déchets solides de produire de l'électricité. Cela permet de capter et d'utiliser le méthane sur les sites d'enfouissement;
 - a continué de soutenir les commissions régionales de gestion des déchets solides en vue de la mise en œuvre de programmes de réacheminement des déchets : les services responsables des contenants de lait usagés, le Ministère continue de collaborer avec l'industrie laitière afin d'améliorer la prestation d'un programme volontaire de collecte des contenants de lait usagés; le service responsable des appareils de communication sans fil, le Ministère travaille en collaboration avec l'industrie des appareils sans fil afin de permettre la collecte de ces derniers par l'entremise d'un programme volontaire appelé Recycle mon cell; le service responsable du programme d'intendance relatif aux huiles et aux liquides de refroidissement usagés, le Ministère lance actuellement un nouveau programme d'intendance concernant certains matériaux qui sera supervisé par Recyclage NB, ce programme réglementé comprendra la manipulation des liquides contaminés;
 - a demandé aux grossistes et aux utilisateurs finaux d'obtenir un

permis de la part du Ministère pour la vente et l'achat de substances appauvrissant la couche d'ozone et de substances de remplacement (hydrofluorocarbures). Des renseignements sont recueillis depuis 2008 sur les ventes et les achats de substances de remplacement par des utilisateurs autorisés (grossistes et utilisateurs finaux). Il est demandé à tous les candidats à l'obtention de permis pour acheter des substances de remplacement d'être « agréés » conformément aux exigences réglementaires. Il est demandé aux grossistes de fournir au Ministère des rapports semestriels relatifs à toutes les ventes de réfrigérants réglementés à des détenteurs de permis pour les acheter. Les modifications apportées au *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* sont entrées en vigueur le 30 juin 2007. Au total, 428 permis ont été délivrés pour des substances appauvrissant la couche d'ozone et des substances de remplacement.

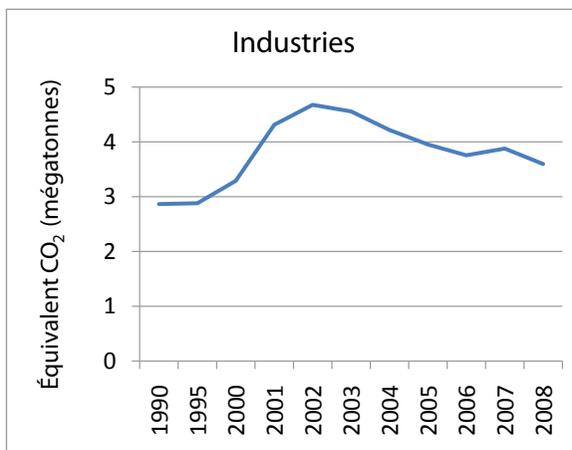
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :
 - a soutenu, par l'entremise de l'attente du programme Cultivons l'avenir entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement le Programme de facilitation de la recherche et d'innovation en agriculture, l'essai d'une presse à fumier innovante conçue pour convertir ce dernier en litière pour le bétail, réduisant ainsi la quantité de fumier rejetant des GES dans l'atmosphère;
 - en collaboration avec le ministère de l'Environnement, a appuyé l'élaboration d'un protocole de GES. En 2009-2010, l'Institut laitier et fourrager de l'Atlantique a élaboré le Protocole de quantification en vue de réduire les émissions de GES du bétail laitier pour lequel il a obtenu une certification du ministère de l'Environnement de l'Alberta. Ce protocole cible les trois principaux GES engendrés par le secteur agricole : le méthane, l'oxyde d'azote et le dioxyde de carbone et permettra aux producteurs laitiers du Canada de mieux gérer les émissions de GES;
 - a appuyé le projet de Laforge sur le biogaz, par l'attente du programme Cultivons l'avenir entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et le Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick, ce projet utilise les déchets agricoles pour les convertir en gaz. Ce projet réduira la production de GES en convertissant ces gaz et en produisant de l'énergie plus propre.
- Ministère de l'Énergie :
 - a continué d'apporter son soutien à Laforge BioEnvironmental dans le cadre de la construction d'une installation biogaz (digesteur anaérobie) qui permettra de produire jusqu'à 360 kWh d'électricité. La production d'énergie est basée sur la matière première alimentant le système à biogaz, qui se composera d'une combinaison de fumier et de

déchets organiques non agricoles. En plus de l'énergie produite grâce à ce système, l'un des sous-produits de ce processus sera un engrais riche en éléments nutritifs qui pourra être utilisé par les producteurs de la région. Ce système permettra une réduction annuelle de 16 000 tonnes de CO₂

Sources industrielles

« Le gouvernement provincial collaborera avec les industries du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral pour s'assurer que la mise en œuvre des normes relatives aux émissions pour les sources industrielles est équitable et uniforme entre les secteurs industriels et entre les provinces et les territoires. » *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Les industries du Nouveau-Brunswick deviennent de plus en plus compétitives et résistantes en réduisant leurs émissions. Grâce à l'efficacité et à l'économie d'énergie, les industries produisent des technologies, des produits et des services respectueux de l'environnement qui génèrent moins de déchets et de pollutions. Les industries du Nouveau-Brunswick saisissent les occasions écologiques nouvelles tout en relevant les défis régionaux et mondiaux tels que les changements climatiques. L'usine de pâte à papier Twin Rivers à Edmundston, au Nouveau Brunswick, en collaboration avec Énergie NB, s'est lancée dans un programme de remplacement du mazout et un programme d'amélioration de la production d'énergie. Ces programmes ont donné lieu à une réduction annuelle de 90 % de la consommation de mazout lourd, soit environ 36 millions de litres, ce qui correspond à une réduction des émissions de GES de l'ordre de 96 000 tonnes.



(Source : Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick)

Progrès :

- Entreprises Nouveau-Brunswick :
 - a apporté en 2009-2010 plus de 65 millions de dollars sous forme de prêts et de garanties de prêts par l'entremise du Programme d'aide financière à l'industrie pour des initiatives en matière d'énergie, de productivité et d'efficacité;
 - a apporté plus de 175 000 \$ à 25 projets et initiatives connexes qui se concentraient sur des technologies relatives au renforcement des capacités, aux démonstrations, à l'efficacité et au recyclage par l'entremise de son Programme d'adoption et de commercialisation de la technologie;
 - a mis en place deux ateliers sur les bâtiments écologiques au Nouveau-Brunswick ainsi que des activités visant à aider les entreprises à obtenir des certifications écologiques pour les marchés de produits du bâtiment par l'intermédiaire des activités de son équipe de l'expansion des exportations. La commercialisation de produits et de services écologiques vendus par des entreprises du Nouveau-Brunswick a également été soutenue dans le cadre d'événements qui ont eu lieu aux États-Unis et en Europe;
 - a continué de travailler avec diverses entreprises, associations et agences ainsi qu'avec d'autres ministères sur des initiatives concernant notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique, les technologies propres et le développement des marchés.
- Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick :
 - soutient activement la recherche et développement axée sur les questions environnementales. Au cours de l'exercice 2009-2010, la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick a financé à hauteur d'environ 1,5 million de dollars 39 projets impliquant de la recherche et développement axée sur des questions environnementales.
- Ministère des Ressources naturelles :
 - a continué de participer au Comité national des puits forestiers afin de se tenir informé alors que les recherches et les principes liés au calcul de la séquestration du carbone continuent d'évoluer à l'échelle mondiale, nationale ou juridictionnelle. Ce comité a fait partie intégrante des négociations relatives à la quinzième Conférence des Parties, et plus particulièrement en vue de promouvoir la comptabilisation des produits du bois récolté dans les calculs concernant la séquestration du carbone et de soutenir des principes de référence novateurs pour tenir compte des émissions de carbone et des réductions de ces dernières liées à la gestion des forêts;
 - a poursuivi la création d'un ensemble de données sur le carbone pouvant être utilisé pour mener des analyses de scénarios concernant

le carbone sur les forêts de la Couronne provinciale. Le Ministère travaille avec l'Unité de la croissance et du rendement du Nouveau-Brunswick et s'est procuré le logiciel pour concevoir des courbes de rendement du carbone qui permettent de déterminer les quantités de carbone contenues dans chaque peuplement forestier de la province. Cela permettra ensuite au ministère des Ressources naturelles de calculer notre bilan carbone forestier;

- a publié, après la téléconférence du Conseil canadien des ministres des forêts qui a eu lieu en octobre 2009, un cadre pour les protocoles de compensation pour l'aménagement forestier à des fins privées ou publiques. Ce document servira de ressource technique pour éclairer les rédacteurs des protocoles lorsque ces derniers sont élaborés pour des projets d'aménagement forestier;
 - s'est engagé avec le sous-comité fédéral-provincial chargé de l'atténuation (qui relève du Comité national des puits forestiers) à réfléchir à des activités d'atténuation qu'il serait bon de mettre en œuvre pour profiter d'occasions éventuelles de compensation en fixation de carbone. Ce comité effectue actuellement une analyse coûts-avantages sur plusieurs projets d'aménagement forestier que les autorités pourraient prendre en compte lorsqu'elles dressent une stratégie d'atténuation;
 - a fait avancer le travail mené avec le Conseil canadien des ministres des forêts afin de finaliser et de publier un document permettant de guider les décideurs et les spécialistes de la foresterie pour l'évaluation de la vulnérabilité des espèces d'arbre. Le rapport intitulé « Vulnérabilité des arbres du Canada aux changements climatiques et propositions de mesures visant leur adaptation : un aperçu destiné aux décideurs et aux intervenants du monde forestier » a été publié à l'automne 2009;
 - a continué de collaborer avec le Conseil canadien des ministres des forêts afin de compléter une initiative collaborative d'adaptation au niveau de l'écosystème forestier et du paysage forestier en matière de la gestion durable des forêts dans le contexte des changements climatiques.
- Ministère de l'Environnement :
- a continué de veiller à ce que les émissions de la province du Nouveau-Brunswick restent aussi faibles que possible par l'entremise du processus d'étude d'impact environnemental et d'autres processus d'approbation. La plupart des installations industrielles doivent obtenir un agrément d'exploitation conformément au *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air*. Les agréments d'exploitation sont délivrés aux installations industrielles une fois que celles-ci ont installé ou modernisé des équipements ou mis en

place des technologies qui satisfont aux normes de qualité de l'air. L'agrément d'exploitation de chaque installation est renouvelé tous les cinq ans, après examen. Voici quelques exemples d'installations ayant obtenu un agrément industriel : Old Dutch Foods Ltd., à Hartland (pour l'agrandissement de son usine de production) (2010), Sabian Ltd. (fabrication de cymbales) (2007) et l'installation de chauffage de l'Université Nouveau-Brunswick (2005).

Perspectives d'avenir en matière d'énergie

« La prise de mesures et l'examen des perspectives d'avenir en matière d'énergie donneront au Nouveau-Brunswick la souplesse nécessaire pour faire des choix en vue de la croissance de nos communautés et de notre économie. Les possibilités en vue de poursuivre le développement d'un secteur d'électricité viable, diversifié et économiquement sain sont nombreuses. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

En plus des projets d'électricité renouvelable et d'efficacité énergétique, la province doit commencer à planifier afin de réduire davantage son bilan carbone. Il importe de commencer à réduire notre bilan carbone maintenant afin de positionner le Nouveau-Brunswick pour qu'il soit en mesure d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026.

- Ministère des Ressources naturelles :
 - a activement encouragé l'exploration du gaz naturel en offrant une cartographie géologique et une expertise technique, en assurant la promotion de ce secteur au cours de conférences ainsi qu'en révisant et en rationalisant la législation et le processus d'appel de propositions en matière d'exploration;
 - a continué de mener les initiatives précédemment évoquées (p. ex., la mise en œuvre du Système de gestion des minéraux et d'allocation des ressources; la rédaction de règlements sur les redevances, le forage et la production; la participation à l'entente de partenariat entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur l'économie et la réglementation; la participation à l'exposition du North American Prospect Expo à l'hiver 2009; l'investissement d'environ 48 millions de dollars dans des engagements de travail d'exploration dans la province par l'intermédiaire de l'octroi de droits d'extraction de pétrole et de gaz naturel en 2009-2010). Corridor Resources a également conclu une entente avec Apache Canada pour que cette entreprise investisse au minimum 25 millions de dollars dans l'exploration du pétrole et du

gaz naturel au cours de l'année prochaine, avec une option de 100 millions de dollars supplémentaires.

- Ministère de l'Énergie :
 - a participé, par le biais du groupe de travail du Conseil des ministres de l'Énergie sur les technologies de l'énergie, à un réseau national sur le captage et le stockage du carbone en vue de partager des renseignements et d'en apprendre davantage sur les nouvelles technologies.

Le gouvernement montre l'exemple

*« Le gouvernement provincial, de par son leadership dans le secteur public fera la démonstration des meilleures pratiques environnementales et encouragera des pratiques viables sur le plan écologique au sein des gouvernements et ailleurs. »
Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Grâce à l'écologisation des activités du gouvernement, les ministères et organismes provinciaux élaboreront des mesures pour rendre le gouvernement plus éconergétique et écologique. Voilà pourquoi le gouvernement provincial est demeuré engagé envers la mise en œuvre des objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* dans le domaine des achats, du transport, des bâtiments, de l'établissement de partenariats et de la gestion de l'énergie.

Progrès :

- Ministère de l'Approvisionnement et des Services :
 - a ajouté d'autres produits préférables du point de vue de l'environnement dans les magasins centraux, en mettant notamment l'accent sur les articles promotionnels du Nouveau-Brunswick fabriqués en bois plutôt qu'en matériaux non renouvelables utilisés précédemment;
 - continue d'acheter des appareils conformes à la norme Energy Star. Le Ministère (Adaptation des services internes) met actuellement en œuvre un projet d'optimisation de l'impression qui permettra de faire en sorte que tous les appareils d'impression soient conformes à la norme Energy Star tout en réduisant le nombre de ces appareils. En outre, toutes les imprimantes seront préconfigurées pour faire des impressions recto verso et toutes les cartouches pour imprimantes laser et les consommables seront recyclés ou éliminés d'une façon respectueuse pour l'environnement. Les magasins centraux et les centrales des achats font un appel d'offres afin d'obtenir un approvisionnement permanent en lampes fluorescentes. La liste des

lampes fluorescentes a récemment été mise à jour afin de promouvoir l'utilisation de lampes à haute efficacité qui ont également fait l'objet de mesures incitatives de la part d'Effacité NB;

- a adopté une politique de bâtiments écologiques qui a entré en vigueur le 1er avril 2010 et qui exige que tous les projets de nouvelle construction ou de rénovation majeure du gouvernement provincial atteignent un niveau minimal de rendement énergétique et environnemental et qui permettra de comparer les résultats grâce à des systèmes d'évaluation tiers reconnus à l'échelle nationale tels que LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design), Green Globes DesignMD et le *Guide de haut rendement éconergétique* d'Effacité NB. Cette politique entrera en vigueur pour le 1er janvier 2011 pour toutes les entités qui reçoivent des financements de la part du gouvernement provincial pour des projets de nouvelle construction ou de rénovation majeure;
- a ouvert, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles, le bureau de district du ministère des Ressources naturelles de Richibucto le 16 novembre 2009. La province a fait une demande de certification LEED auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada. Le bureau de district du ministère des Ressources naturelles de Florenceville a obtenu le certificat or du programme LEED en 2009;
- a conclu en février 2010 le programme d'amélioration énergétique de l'éclairage pour les écoles allant de la maternelle à la douzième année qui a permis de mettre à niveau 43 000 des 143 000 dispositifs d'éclairage. L'investissement total de 1,6 million de dollars a entraîné des économies estimées de 398 000 \$ par an sur la facture énergétique. De plus, on estime à 5 000 tonnes les réductions des émissions de GES (équivalent-CO₂) découlant de ce projet. Cela représente une contribution importante à la cible de réduction de 50 000 tonnes fixée par le Ministère en vue de respecter les objectifs du plan d'action;
- a exigé que les projets suivants soient conçus en vue de respecter la norme argent du programme LEED; tous ces projets ont été enregistrés auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada :
 - École Sainte-Thérèse, Dieppe;
 - École Régionale Restigouche-Est, Balmoral;
 - École construite en partenariat public-privé. Eleanor Graham School, Rexton;
 - École construite en partenariat public-privé. Moncton North;
 - Dumont – Agrandissement important;
 - Centre de santé communautaire de Rexton;
 - Palais de justice de Saint John;
 - Centre correctionnel de Dalhousie;

- Centre correctionnel du Sud-Est, Shediac;
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick,
- Edmundston;
- NBCC Energy Building, Grandview;
- NBCC Allied Health, UNBSJ;
- NBCC E Block, Moncton;
- a mis à jour la troisième version des lignes directrices du Ministère relatives aux établissements d'enseignement afin d'y inclure les meilleures pratiques en matière de principes de conception durable dans les écoles;
- révisé actuellement la quatrième version des lignes directrices du Ministère relatives aux établissements d'enseignement afin de peaufiner les meilleures pratiques en matière de principe de conception durable pour la conception et la construction d'écoles à haut rendement énergétique pour le ministère de l'Éducation;
- a préparé et a finalisé les normes de conception des foyers de soins du ministère du Développement social en février 2010. Ces normes intègrent les meilleures pratiques en matière de principes de conception durables (« écologiques ») pour la conception et la construction de foyers de soins à haut rendement énergétiques financés par la province;
- réunit actuellement 14 salles de serveurs distinctes au sein d'un centre de données commun. Outre de nombreux autres avantages, le Ministère réalisera une importante réduction de la consommation d'énergie en centralisant ses services de données (les économies potentielles sont en cours d'évaluation).
- Ministère des Transports :
 - a continué de superviser le projet pilote d'autobus scolaires hybrides ainsi que les essais sur le biodiesel. Le Ministère a également continué de mettre l'accent sur l'achat de véhicules hybrides ou de véhicules consommant moins de carburant pour les parcs de véhicules ordinaires ou à l'intention des cadres supérieurs tout en prenant en considération les coûts liés au carburant lors de l'achat de véhicules légers;
 - a continué de surveiller les résultats obtenus en remplaçant les moteurs conventionnels de traversiers par des moteurs éconergétiques ainsi que les résultats obtenus grâce au remplacement des lampes des feux d'avertissement clignotants par des diodes électroluminescentes;
 - a continué d'encourager le programme contre la marche au ralenti par l'entremise de la politique sur les véhicules écologiques;
 - a supervisé le projet « 5 % de biocarburants dans le carburant diesel » auquel participent douze véhicules, dont un autobus scolaire, une niveleuse, un

- chasse-neige et un véhicule utilitaire léger;
- a investi dans des autobus et des chasse-neige équipés de nouveaux moteurs diesel à combustion propre et disposant d'un piège à particules qui filtre les émissions de particules dangereuses avant leur rejet dans l'atmosphère.
- Ministère du Développement social :
 - a effectué la rénovation de 117 unités extérieures d'habitations à loyer modique, cette rénovation consistait en l'application d'une épaisseur de 1,5 po de mousse sur les murs extérieurs et en la pose de fenêtres et de portes conformes à la norme Energy Star. Au total, 44 unités ont reçu de nouvelles portes et fenêtres conformes à la norme Energy Star. Par ailleurs, 50 unités ont vu leur système de ventilation amélioré (chacune était dotée d'un système d'extraction directe de 220 pi³/min). Ces systèmes ont été remplacés par des dispositifs d'extraction de 50 pi³/min par unité en utilisant un ventilateur de récupération d'énergie. En outre, 44 unités sont passées de systèmes d'extraction directe de 160 pi³/min à des ventilateurs-récupérateurs de chaleur de 85 pi³/min. Les dispositifs d'éclairage de sept bâtiments ont été modernisés et leurs lampes ont été remplacées par de nouvelles lampes éconergétiques T8 (environ 2 000 lampes). Parmi ces sept bâtiments, cinq ont été dotés de capteurs de présence (77 % des lampes) afin de réduire les coûts liés à l'énergie. On estime que cette rénovation a permis de réduire de 800 tonnes par an les émissions de GES;
 - a réalisé la conception préliminaire de six foyers de soins. Ces derniers seront construits selon la norme argent du programme LEED dans les deux prochaines années. Cinq de ces foyers de soins remplaceront six installations vieillissantes. L'un d'entre eux est une nouvelle installation;
 - a octroyé 5,76 millions de dollars (propriétaires et locataires) sous forme de subventions pour 1 260 ménages à faible revenu afin que ces derniers améliorent la consommation d'énergie de leur maison. Toutes les unités ont été soumises à une évaluation énergétique avant l'approbation du projet;
 - a permis d'achever et d'occuper 15 projets d'habitation dans le cadre du Programme de logements locatifs abordables (soit 298 unités) au cours de l'exercice 2009-2010. Tous ces projets ont été conçus pour atteindre une cote Énergide de 80 ou plus;
 - a reçu des évaluations énergétiques pour 100 unités appartenant au Ministère ou gérées par ce dernier (logement social).

Adaptation aux effets des changements climatiques

« Les changements climatiques ont déjà eu des effets sur les communautés du Nouveau-Brunswick et ils seront incontournables dans un avenir immédiat. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012



Le Nouveau-Brunswick ne doit pas uniquement réduire les émissions de GES, il doit aussi être prêt à s'adapter aux effets des changements climatiques. L'adaptation aux effets des changements climatiques est l'une des activités les plus importantes que nous devons mener en tant que gouvernements, industries, entreprises et individus. Des efforts doivent être entrepris pour que nos activités tiennent compte des changements climatiques. Tout en essayant de mieux saisir et comprendre les stratégies appropriées et mesures d'adaptation qui peuvent être adoptées, nous devons nous assurer que l'adaptation est aussi un agencement de mesures de sensibilisation, d'innovations technologiques, de mesures réglementaires et d'objectifs réalistes.

Politiques d'aménagement

« L'aménagement dans les régions urbaines et rurales du Nouveau-Brunswick doit tenir compte de sa contribution et de sa réaction aux effets des changements climatiques. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Le gouvernement a réalisé des progrès importants en matière de politiques d'aménagement pour s'adapter aux effets attendus des changements climatiques en envisageant un aménagement fondé sur les principes de viabilité environnementale, économique et sociale, qui comprennent une planification minutieuse des ressources terrestres, atmosphériques et hydriques et qui favorisent le développement de collectivités durables.

Progrès :

- Ministère de l'Environnement :
 - a continué de travailler sur une politique d'aménagement provincial. Des représentants de 13 ministères provinciaux ont participé au processus visant à élaborer un règlement sur la politique

d'aménagement provincial en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Ledit règlement offrira une orientation qui permettra la mise en place du développement durable dans l'ensemble de la province. Ce groupe de travail a déterminé 20 domaines d'intérêt potentiels pour la province. Ces domaines sont discutés actuellement dans le cadre du processus d'élaboration. Ce processus comprend une réflexion sur la manière dont le développement doit s'adapter aux changements climatiques et notamment en ce qui concerne les domaines qui peuvent être considérés comme à haut risque pour le développement. Le concept de préservation et de gestion des espaces verts est intégré à ces travaux en vue de déterminer les domaines d'intérêt ou d'importance pour la province;

- a poursuivi le développement d'une approche réglementaire pour la protection des zones humides et des zones côtières. Une telle approche réglementaire constituera un moyen pour définir plus clairement et de faire respecter les exigences de protection de la politique de protection des zones côtières et la politique de conservation des terres humides. Cela permettra d'améliorer la planification à l'échelle locale et l'aménagement d'une zone souvent touchée par les événements météorologiques. Cela permettra également de réduire les risques associés aux changements climatiques, à la sécurité publique, aux dommages des biens, et d'améliorer la protection de l'écosystème côtier et des terres humides;
- a mené des activités en vue de se doter d'une stratégie de gestion de l'eau, y compris la mise sur pied d'un groupe de discussion réunissant des intervenants non gouvernementaux représentant des groupes de conservation de l'environnement, l'industrie, des groupes s'intéressant aux bassins hydrographiques, etc.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :
 - a commencé à travailler sur une politique relative à l'utilisation des terres agricoles comme composante de la politique provinciale d'urbanisme.

Gestion des ressources naturelles

« Les changements climatiques remettront en question les pratiques actuelles dans les secteurs agricoles, aquacoles, forestiers et des pêches traditionnelles. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick ont toujours été la pierre angulaire de notre économie et de notre identité. Grâce à de bonnes stratégies de gestion des ressources, le Nouveau-Brunswick pourra protéger

l'environnement et le gouvernement provincial pourra respecter ses engagements en matière de réduction des GES.

Progrès :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :
 - a fait des progrès dans les activités visant à soutenir la stratégie de gestion de la protection des zones riveraines agricoles de l'Atlantique;
 - a aidé le ministère de l'Approvisionnement et des Services à achever et à construire des digues sur les terres riveraines de la rivière Petitcodiac dans le cadre du projet d'ouverture des vannes du pont-jetée de Riverview sur la rivière Petitcodiac. Ces digues protégeront les terres agricoles de toute inondation éventuelle découlant de l'augmentation du niveau de la mer;
 - continue, à travers de l'attente du programme Cultivons l'avenir entre le Canada et le Nouveau-Brunswick d'appuyer les plans environnementaux des fermes et des pratiques de gestion bénéfique qui visent l'atténuation et l'adaptation des changements climatiques;
 - a participé, avec le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement, à un atelier sur les changements climatiques et l'agriculture organisé par Agriculture et Agroalimentaire Canada;
 - a organisé, en collaboration avec le ministère des Pêches, l'ouverture officielle du nouveau Laboratoire provincial de la santé du poisson. Ce laboratoire offre un lieu permettant au Ministère et au Collège vétérinaire de l'Atlantique de mener des activités de recherches et de surveillance concernant la gestion des ressources aquatiques de la province. L'un des objectifs principaux du Ministère concerne la gestion de la santé du milieu aquatique, domaine pour lequel ce laboratoire dispose des capacités nécessaires en vue d'émettre des diagnostics pour les recherches et les programmes de surveillance des maladies menés par le Ministère. Le Ministère poursuit son partenariat pour la surveillance des espèces aquatiques envahissantes. Ainsi, il collabore étroitement avec nos voisins des États-Unis au sein du Conseil du golfe du Maine en prélevant de nombreux échantillons et en surveillant tout changement observé chez les espèces de mollusques bivalves sensibles aux changements.
- Ministère de l'Environnement :
 - s'est associé à Irving Oil afin de fournir à l'Université du Nouveau Brunswick des fonds qui serviront à un projet de recherche ayant pour but de déterminer si la structure géologique du Nouveau Brunswick se prête au stockage du gaz carbonique. Le rapport final a été achevé en mai 2010. Un examen des données existantes a permis de déterminer les régions du Nouveau-Brunswick qui présentent des caractéristiques

géologiques essentielles au stockage du carbone. Parmi les endroits possibles où stocker le carbone, mentionnons les strates du sud-est du Nouveau-Brunswick et de la baie de Fundy. Toutefois, les données disponibles ne sont pas suffisantes pour approuver ces sites en vue de leur utilisation à cette fin.

- Ministère des Ressources naturelles:
 - a participé au projet relatif à la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Ce projet élaborera un plan d'action pour se pencher sur les lacunes importantes en matière d'information et d'outils qui seraient nécessaires à la prise de décisions concernant la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. (Mandat – Conseil canadien des ministres de l'environnement, juin 2009). Éléments livrables :
 - Rapport 1 – Détermination des besoins en matière de décisions et d'information (août 2009);
 - Rapport 2 – Analyses des lacunes en matière d'information (novembre 2009);
 - Rapport 3 – Plan d'action (janvier 2010);
 - a acheté en 2010, par l'entremise de Forest Protection Limited, un nouvel avion bombardier d'eau (pouvant remplir ses soutes en vol rasant sur les plans d'eau) comme complément à son parc d'avions bombardiers d'eau basés à terre pour combattre les incendies de forêt;
 - reste un membre du Centre interservices des feux de forêts du Canada qui propose des services opérationnels de lutte contre les feux de végétation ainsi que des services de gestion de l'information aux organismes membres. En plus de coordonner les services pour tous les organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux de gestion des incendies, le Centre interservices des feux de forêts du Canada est en mesure de coordonner le partage des ressources avec les États-Unis et d'autres pays;
 - reste un membre du Northeastern Forest Fire Protection Compact regroupant les États de la Nouvelle-Angleterre, l'État de New York, la New England National Forest, la Nouvelle-Écosse, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador et qui offre également des services opérationnels de lutte contre les feux de végétation à ses membres. Cet organisme propose activement des possibilités de partage transfrontalier d'information et de ressources;
 - modernise les stations météorologiques du Ministère en les faisant passer de technologies analogiques à des technologies numériques;
 - en ce qui concerne la protection contre les maladies et les insectes forestiers, la Section de lutte contre les ravageurs forestiers surveille

et émet chaque année des prévisions quant à la situation parasitaire dans l'ensemble de la province, elle communique avec les autres organismes et autorités à propos des espèces exotiques envahissantes afin que des mesures immédiates puissent être prises lorsque cela s'avère nécessaire. Les programmes de lutte sont planifiés et menés en utilisant une approche de lutte antiparasitaire intégrée;

- participe directement ou indirectement, par l'entremise de la Section de lutte contre les ravageurs forestiers et en collaboration avec Forest Protection Limited, à des projets de recherche visant à élaborer et à améliorer les tactiques et les stratégies de lutte antiparasitaire y compris : les insecticides biologiques, les systèmes informatiques d'aide à la décision (parmi lesquels certains tiennent compte des diverses valeurs liées au bois d'œuvre ou non et de la séquestration du carbone); des tactiques de rechange comme la coupe de récupération accompagnée des mesures de contrôle appropriées; la planification intégrée de l'aménagement forestier;
- a participé, par l'entremise de la Section de lutte contre les ravageurs forestiers, à l'élaboration d'une Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers sous l'égide du Conseil canadien des ministres des forêts. Cette stratégie est née grâce aux collaborations directes et indirectes au sein de groupes de travail, de comités techniques et de divers projets liés aux six composantes principales de la stratégie : analyse des risques, surveillance et diagnostics, sciences et technologies, information et gestion de l'information, déclaration, communication et sensibilisation, et gouvernance.
- Ministère du Tourisme et des Parcs :
 - a élaboré, en collaboration avec les représentants de l'industrie du tourisme, une nouvelle stratégie touristique provinciale pour la période 2010-2013 qui fait de la durabilité économique et environnementale de l'industrie la priorité du Ministère;
 - a révisé les Principes directeurs du développement du tourisme au Nouveau-Brunswick qui énoncent les priorités en matière d'investissement dans le secteur touristique. Ces principes directeurs mettent l'accent sur le développement des activités écotouristiques ayant un faible impact sur l'environnement. Avec pour objectif de moderniser l'état et la qualité du parc de logements de la province, les lignes directrices relatives aux investissements sur les établissements d'hébergement et les campings mettent la priorité sur le développement des sources d'énergie ne provenant pas du

carbone. Les exploitants d'entreprises touristiques privées de toute la province ont pris l'initiative de réduire leur bilan carbone et sont des exemples à suivre pour l'industrie dans son ensemble.

Risques et dommages

« Il importe de transférer nos connaissances scientifiques sur les effets que les changements climatiques ont sur notre environnement à l'élaboration de solutions appliquées pour le gouvernement, les entreprises et les communautés. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Le gouvernement provincial travaille avec des partenaires en vue de mieux comprendre les changements climatiques en cours. Lorsque la province subit des inondations, des ondes de tempête ou de fortes précipitations, sa vulnérabilité au temps violent devient alors souvent évidente. On s'attend à ce que les changements climatiques entraînent une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques violents. Il est donc important de se préparer en conséquence pour relever ces défis.

Progrès :

- Ministère de l'Environnement :
 - a amélioré le site Web sur les changements climatiques en présentant une série de nouveaux contenus sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques et des documents de référence. Ce site Web met également à disposition, en collaboration avec Service Nouveau-Brunswick et l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, une nouvelle application d'affichage de cartes en ligne permettant de consulter des renseignements cartographiques précis sur des régions présentant des risques d'inondation. Cette carte aidera les urbanistes, les promoteurs et le grand public à mieux déterminer et gérer les aménagements dans les zones sujettes aux inondations;
 - a annoncé le 23 avril 2010 le projet *Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique*. Cette initiative, élaborée en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique, les municipalités et Ressources naturelles Canada, comprend un financement s'élevant à environ 8,4 millions de dollars entre 2010 et 2012. Des études régionales seront effectuées dans chaque province de l'Atlantique. Ce projet contribuera à l'adaptation aux changements climatiques dans les domaines suivants : vulnérabilités et risques côtiers, risques d'inondations, infrastructure, urbanisme, gestion des eaux souterraines. Il contribuera également à l'implication des professionnels des secteurs concernés comme les ingénieurs et les

urbanistes. Au Nouveau-Brunswick, les projets ont commencé par :

- la nomination d'un coordonnateur provincial;
- l'acquisition de données cartographiques de haute précision pour les zones principales sujettes aux inondations;
- la planification des phases initiales des projets de Richibucto (gestion des eaux souterraines) du Grand Moncton (inondations) et de Gand-Sault (inondations et érosion);
- la collaboration en matière de planification technique et générale entre les provinces membres;
- a lancé une évaluation systématique des risques, des vulnérabilités et des possibilités en se concentrant initialement sur les activités des gouvernements provinciaux. Ladite évaluation détermine les domaines dans lesquels les pratiques, les politiques et les structures actuelles rendent les programmes vulnérables face aux effets prévus des changements climatiques. Les possibilités découlant de la modification des conditions climatiques sont également déterminées;
- a lancé une révision de tous les réseaux et programmes principaux de surveillance environnementale afin de s'assurer que les bonnes mesures sont prises aux bons endroits en vue de détecter les changements climatiques et de soutenir une gestion environnementale efficace. En conséquence de l'évaluation initiale, deux nouvelles stations météorologiques automatiques ont été achetées et déployées pour être utilisées dans la Vallée du Haut-Saint-Jean. Ces stations comblent une lacune importante décelée dans le réseau et permettront d'améliorer la prévision du débit de la rivière. La révision des autres réseaux se poursuivra au cours de l'année 2010;
- a investi, en partenariat avec l'État du Maine, dans deux stations hydrométéorologiques destinées au réseau du bassin de la rivière Saint-Jean en vue d'améliorer la compréhension du Nouveau-Brunswick au sujet des vulnérabilités liées aux changements climatiques et de participer à la prévision des débits et des inondations à l'échelle internationale. Un contrat a été signé en vue d'installer une nouvelle plateforme de prévision au sein du centre d'hydrologie qui interagira avec le système d'acquisition de données et les modèles de prévisions à jour tout en permettant d'améliorer la rapidité et la transmission de bulletins de prévisions aux clients;
- a ordonné un examen scientifique du Modèle régional canadien du climat par l'intermédiaire du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick et en a reçu les résultats en mars 2010. Les résultats de cet examen ont offert un soutien non négligeable à l'évaluation des changements climatiques à venir au Nouveau-Brunswick ainsi que des activités de planification et de gestion connexes;

- s'est vu remettre un rapport intitulé « Incidence du changement climatique sur les inondations et les sécheresses selon divers scénarios climatiques » à la demande du Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick. Cette étude fournit des détails concernant les périodes de récurrence de conditions de débits particulièrement élevés ou faibles dans les rivières principales du Nouveau-Brunswick selon trois scénarios climatiques portant sur l'avenir. Ces renseignements peuvent être utilisés dans le cadre de la conception technique et du travail de planification en tenant compte des changements climatiques attendus;
- a continué à administrer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick, duquel plus de 311 800 \$ ont été fournis pour appuyer dix projets d'adaptation aux changements climatiques :
 - l'Université de Moncton :
 - a aidé les résidents se trouvant sur le territoire de la Commission d'urbanisme de Kent à prendre des décisions éclairées à propos de l'adaptation à l'augmentation du niveau de la mer;
 - a examiné les effets des changements climatiques afin d'évaluer l'incidence de sécheresses et d'inondations extrêmes sur l'infrastructure du Nouveau-Brunswick;
 - a surveillé les changements côtiers découlant de l'utilisation de deux types d'ouvrage de protection contre l'érosion;
 - le Centre de recherche sur l'environnement et sur le développement durable (Université du Nouveau-Brunswick):
 - a évalué le rendement du modèle dynamique de réduction d'échelle le plus récent pour la simulation de conditions climatiques passées sur des échelles régionales, saisonnières et annuelles;
 - a modélisé les effets des inondations et des sécheresses et a examiné les effets des besoins concurrentiels en eau du réseau fluvial du fleuve Saint-Jean;
 - a entrepris des travaux visant à prévoir les effets des changements climatiques sur le comportement hydrologique;
 - le Canadian Rivers Institute a prévu l'incidence des activités d'utilisation des terres sur la température des rivières pour appliquer ensuite des modèles de changements climatiques mondiaux en vue de prévoir les « secteurs préoccupants » des bassins versants du Nouveau-Brunswick;
 - le Rural and Small Town Programme de l'Université Mount Allison a renforcé les connaissances et la capacité en vue d'assurer

- le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités rurales et les petites villes;
- la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick a accru les activités d'intendance et a favorisé la participation du public à la gestion de la préservation de la nature. Ces activités comprenaient des affiches d'information, des inventaires de la flore, des plans de gestion et l'examen des effets du changement climatique sur l'élévation du niveau de la mer;
 - le Comité d'aménagement du bassin versant de Miramichi s'est associé avec le Ministère afin de surveiller l'accumulation de la neige dans le bassin versant de Miramichi.
- Ministère des Ressources naturelles :
 - a poursuivi le travail de cartographie de l'érosion du littoral à partir de son bureau d'études géologiques situé à Bathurst. La surveillance du littoral s'est poursuivie dans seize emplacements de surveillance permanents. La cartographie du littoral dans la région de Maisonnette a également été menée en partenariat avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.
 - Ministère de la Sécurité publique :
 - a collaboré avec un groupe élargi d'organisations professionnelles en vue de mettre en place le Comité sur l'interopérabilité des intervenants en situation d'urgence du Nouveau-Brunswick. Ce comité est composé de représentants-cadres d'associations des services d'urgence, de l'Association des administrateurs municipaux et de tous les ministères et organismes gouvernementaux jouant un rôle précis de gestion et d'intervention en cas d'urgence. Ce comité a mis sur pied une stratégie d'interopérabilité provinciale qui offre un cadre de gouvernance ainsi qu'un travail d'établissement des priorités dans le cadre de plusieurs activités telles que les procédures, les technologies, la formation et les usages. Le ministère, par l'intermédiaire de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, s'est procuré et a déployé un système de gestion d'incident électronique pour les huit centres régionaux des opérations d'urgence. Le Centre de planification, Centre de sécurité civile de Sentinel est une suite logicielle de pointe qui permettra aux districts de mettre en place des capacités communes et intégrées de gestion des situations d'urgence avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et plusieurs municipalités utilisant le même système. Une formation sur ce système ainsi que sur le système de notification d'Everbridge a été réalisée en mars 2010;
 - a continué de se procurer des données lidar pour les zones sujettes aux inondations. L'acquisition de ces données permettra de tracer plus précisément les cartes des inondations en améliorant la précision

du modèle numérique d'élévation. À l'avenir, cette acquisition de données lidar offrira un meilleur instrument de planification pour l'aménagement des terres.

Partenariats et communications

« Notre capacité de gérer notre environnement de façon durable, de réduire les émissions et de nous adapter aux effets des changements climatiques repose sur la reconnaissance que la prise de mesures pour protéger l'environnement est une responsabilité partagée. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012



Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick énonce certaines mesures visant à renforcer les partenariats, à réduire les émissions et à se préparer aux effets des changements climatiques. C'est une responsabilité qui doit être assumée par les partenariats locaux, autochtones et fédéraux grâce au partage des idées, des expériences et des pratiques.

Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants

« Le gouvernement provincial reconnaît que les communautés joueront un rôle essentiel dans les stratégies de réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux gaz à effet de serre pour répondre aux effets des changements climatiques. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Des partenariats solides et des mesures collectives sont nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en place des partenariats entre les collectivités et les intervenants en vue de réduire les émissions de GES, de mieux comprendre les changements climatiques qui ont lieu et de s'y adapter en échangeant des idées, des expériences et des pratiques. En établissant un partenariat avec les collectivités et les intervenants, le gouvernement peut fixer des cibles réalistes et offrir la souplesse nécessaire à l'innovation.

Progrès :

- Ministère des Gouvernements locaux :
 - a promulgué des modifications à la *Loi sur les municipalités* le 18 janvier 2010 permettant la production d'électricité municipale;
 - a géré le Fonds de la taxe sur l'essence en 2009. Parmi les 89 projets concernés, 186 auront un effet sur la réduction des émissions de GES (soit 48 % de l'ensemble des projets du Fonds de la taxe sur l'essence).
- Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture :
 - a travaillé avec le Comité consultatif sur le développement des marchés de l'industrie agroalimentaire du Nouveau-Brunswick pour identifier et déterminer les opportunités des marchés locaux. Le Programme d'expansion des marchés de produits agroalimentaires a fourni de l'appui aux producteurs pour augmenter la promotion des produits agroalimentaires locaux et la sensibilisation des consommateurs, ce qui a permis une augmentation des ventes et de la consommation de ces produits.
- Ministère de l'Environnement :
 - a continué de travailler avec les collectivités et les promoteurs pour encourager la mise en œuvre du concept Design de collectivités durables à l'échelle locale;
 - a soutenu la mise en œuvre du Design de collectivités durables dans le cadre du projet « One Tree Orchard » à Fredericton et du projet intitulé Le village en haut du Ruisseau à Dieppe en vue de protéger les terres humides locales et d'autres habitats naturels sensibles et essentiels;
 - a fourni des renseignements ainsi que des séances de formation à de nombreux partenaires et intervenants à propos des concepts de Design de collectivités durables et des occasions que ces derniers offrent;
 - poursuit l'examen de l'initiative d'écologisation du gouvernement afin d'évaluer les progrès réalisés à ce jour et de faire des recommandations pour des actions futures et des meilleures pratiques à échanger ou à ajouter comme complément aux efforts communautaires;
 - a continué d'administrer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick, lequel a injecté plus de 65 000 \$ en vue de soutenir la mise en œuvre de plans écologiques pour la ville de Moncton, la Communauté rurale de Beaubassin Est, la ville de Grand-Sault et le village de Memramcook.

Sensibilisation et information du public

« Le gouvernement provincial reconnaît que la prise de mesures de sensibilisation et d'information du public est essentielle afin de faire participer les gens aux choix qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et respectent les défis d'un environnement qui subit des changements. » *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012*

Le gouvernement, les collectivités et les intervenants assurent la promotion de programmes de sensibilisation et d'information du public tout en partageant les connaissances avec les Néo-Brunswickois en prenant des mesures afin de réduire leurs émissions de GES et de s'adapter aux effets des changements climatiques à venir.

Progrès :

- Ministère de l'Environnement :
 - a animé des présentations et des ateliers lors de séances d'information, d'événements et de conférences afin de promouvoir le leadership en environnement et la sensibilisation aux engagements de réduction des émissions de GES. Les documents et les outils de promotion et de démonstration, comme les calculatrices de bilan carbone du Nouveau-Brunswick, ont été présentés pour mettre l'accent sur les émissions de GES et inviter les Néo-Brunswickois à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
 - a établi des partenariats avec divers groupes et diverses organisations en vue de participer à la prestation d'initiatives de sensibilisation aux changements climatiques;
 - a ajouté une section pour les jeunes sur le site Web sur les changements climatiques;
 - a continué de diriger une stratégie sur les changements climatiques visant trois groupes : les leaders d'opinion, les collectivités d'intérêts et le grand public. La stratégie était axée sur les projets suivants, pour lesquels le Ministère :
 - a rassemblé les leaders d'opinion de la province en novembre 2009 pour un troisième forum visant à discuter des mesures potentielles à mettre en œuvre pour engager profondément les Néo-Brunswickois dans la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*;
 - a conçu un projet pilote projet pilote sur l'écologisation des entreprises pour la Chambre de commerce de la région d'Edmundston en partenariat avec le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, Efficacité NB, l'Office du Tourisme

Edmundston Madawaska et la ville d'Edmundston. Ce projet pilote assure la promotion de pratiques liées à l'efficacité énergétique, aux transports, à la gestion des déchets et à la gestion de l'eau ainsi que la promotion de produits respectueux de l'environnement;

- a proposé des formations et a organisé des événements de sensibilisation du public, comme l'événement « Débrancher pour faire un monde écologique » qui s'est déroulé à Fredericton dans le cadre de l'Heure de la Terre, afin de participer à la mise en œuvre de mesures de lutte contre les changements climatiques menées par les jeunes et déterminées lors de la conférence provinciale Le Gros Splash en partenariat avec le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick et le Comité de planification du projet du réseau de participation des jeunes face aux changements climatiques;
- a invité les responsables municipaux à participer à la seconde phase de l'ÉcoDéfi des maires 2009, en partenariat avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick, Efficacité NB et l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick (Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick). Les maires, les maires adjoints, les conseillers municipaux et les ministres des ministères de l'Environnement et des Gouvernements locaux ont pris l'engagement de réduire leur propre bilan carbone. Ils reconnaissent ainsi l'importance des changements climatiques et la nécessité de prendre des mesures à ce sujet à l'échelle municipale. Les émissions de GES au Nouveau-Brunswick ont ainsi connu une réduction de plus de 12,5 tonnes;
- a continué de gérer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick, dont plus de 566 000 \$ ont été versés pour appuyer 23 projets d'information :
 - le Groupe développement durable de Bathurst :
 - a sensibilisé le public aux effets des changements climatiques sur les ressources en eau douce et à l'importance de participer activement en tant qu'intendant de l'eau;
 - a ouvert un centre d'action sur les changements climatiques. Il s'agit d'un guichet unique qui fournit de l'information sur les changements climatiques, le rendement énergétique, la réduction des émissions de GES et les programmes disponibles pour aider le public à apporter des changements positifs à sa façon de faire face aux changements climatiques;
 - le Centre d'interprétation de la nature Cap Jourimain :
 - a élaboré des programmes et des outils de sensibilisation

traitant de l'énergie renouvelable, en particulier de l'utilisation de technologies de remplacement;

- a élaboré le concept d'un centre d'information provincial sur l'énergie renouvelable à petite échelle;
- a finalisé le centre d'apprentissage de South Branch en donnant accès à une approche permettant à un propriétaire unique d'utiliser des technologies de remplacement et de mettre en place des mesures pour réduire la consommation d'énergie dans le cadre d'une habitation;
- le Centre Falls Brook a établi un centre d'aide et d'information sur l'énergie renouvelable pour le nord-ouest du Nouveau-Brunswick;
- le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick :
 - a élargi son programme de sensibilisation et d'information pour y inclure une campagne intitulée « Aliments qui ne nuisent pas au climat » qui invite les citoyens à acheter des aliments produits et cultivés localement et qui sensibilise le public au lien qui existe entre les aliments importés, les émissions de GES et la sécurité alimentaire;
 - a mis en place un centre d'aide sur l'énergie renouvelable pour le sud-ouest du Nouveau-Brunswick;
- L'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick :
 - a élargi son programme d'intendance des jeunes conducteurs SIMPLE afin de pousser les Canadiens à réduire leur consommation de carburant et leurs émissions de GES;
 - a informé les conducteurs sur la qualité de l'air, les changements climatiques, la sécurité ainsi que les avantages financiers d'un bon entretien des pneus. Cette association a également employé des techniques de marketing social axé sur la collectivité pour inciter les conducteurs à adopter des habitudes d'entretien des pneus adéquates;
- la Société pour la nature et les parcs du Canada a accru la sensibilisation à la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* relativement à la conservation des zones naturelles, à la gestion des forêts et à l'urbanisme ainsi qu'à la croissance intelligente;
- le Partenariat pour la gestion intégrée du bassin versant de la baie de Caraquet a sensibilisé le grand public aux changements climatiques;
- l'Association du bassin versant de la baie de Shediac a offert des séances d'information et de sensibilisation dans les écoles et dans les entreprises locales afin de promouvoir les concepts de la conservation et de la consommation d'énergie;

- la ville de Fredericton a fait participer les citoyens, les entreprises, les établissements, les écoles, les organismes, etc., à ses efforts pour réduire les émissions de GES de façon soutenue et tangible;
- l'Association du bassin versant de Grande et Petite Rivière de Tracadie a encouragé les individus à prendre des mesures relatives aux changements climatiques à leur propre niveau;
- le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques a continué d'améliorer l'information du public et de développer des capacités au sein des collectivités concernant la réduction des émissions de GES;
- le Club Loisir de la Rivière Caraquet a appris aux élèves de l'école Terre des Jeunes comment réduire leur consommation d'énergie;
- le Groupe Littoral et vie a collaboré avec la ville de Bouctouche pour sensibiliser le public à l'adaptation aux changements climatiques;
- le Comité sauvons nos rivières Neguac a sensibilisé le public aux moyens de faire face aux changements climatiques;
- le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick a créé et a favorisé les occasions pour les jeunes et les collectivités du Nouveau-Brunswick de prendre des mesures contre les changements climatiques;
- le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche a informé les enfants sur la qualité de l'eau, les changements climatiques et l'efficacité énergétique;
- le jardin biologique communautaire de Fredericton, en partenariat avec la ville de Fredericton, a lancé une campagne de sensibilisation sur les avantages pour la santé et l'environnement d'une agriculture et de circuits alimentaires biologiques, tout comme de la vie dans une collectivité durable;
- Éco-énergie EOS a sensibilisé le public à propos de la consommation électrique des appareils en veille. Les propriétaires se sont engagés à débrancher les appareils électroniques et ménagers non essentiels lorsqu'ils ne les utilisent pas ou de les brancher sur des barres d'alimentation qui peuvent être éteintes.
- Ministère de l'Approvisionnement et des Services :
 - a organisé un sommet sur l'écologie en septembre 2009 en vue de sensibiliser les employés du gouvernement aux questions environnementales.
- Efficacité NB :
 - a mené des initiatives communautaires sur l'efficacité énergétique pour Sackville, Eel Ground, Quispamsis et Shediac;
 - a achevé le projet pilote communautaire de deux ans mis en place à

Perth-Andover. Ce projet pilote a permis de réduire la consommation d'énergie résidentielle de 3,3 %;

- a achevé un projet pilote d'enquête sur l'énergie à la maison conçu à l'intention des enfants âgés de 10 à 14 ans;
- a conçu des ateliers de renforcement des capacités (p. ex., rénovations éconergétiques, l'atelier en gestion de l'énergie « Le gros bon \$ens » et la trousse de planification éconergétique des immobilisations) ainsi que des présentations pour les municipalités.
- Ministère du Développement social :
 - a nommé 19 conseillers énergétiques en plus de six autres qui ont suivi le cours de formation et qui travaillent actuellement sur leurs sept dossiers de formation.

Vers l'avant



Mise en œuvre

« Même si les mesures prévues dans ce document seront mises en œuvre de façon progressive et selon l'échéancier prévu du plan, d'autres mesures, y compris celles relatives aux enjeux de l'adaptation, sont prévues à long terme et exigeront un engagement soutenu après la période de 2007 à 2012. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Le gouvernement provincial est le principal acteur de la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, mais, étant donné que la portée des activités liées aux changements climatiques est trop large pour ne reposer que sur une seule entité, de nombreux autres intervenants se sont engagés à contribuer à l'atteinte de résultats positifs. Le gouvernement provincial continue de travailler avec les entreprises, les industries, les communautés, les intervenants et les particuliers pour la mise en œuvre du plan.

Progrès :

- Ministère de l'Environnement :
 - a versé 34 millions de dollars, dans le cadre du Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick, pour financer 31 projets à l'appui d'initiatives du secteur public, du secteur privé et du secteur à but non lucratif conformément aux objectifs du *Plan d'action sur les changements*

climatiques du Nouveau-Brunswick. Ces projets entrepris par les secteurs publics, privés et sans but lucratif devraient permettre de réduire ou d'empêcher les émissions de GES et la pollution atmosphérique dans la province. Les projets sont documentés sur le site Web sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le site Web inclut une description des projets et une estimation de la réduction des émissions;

- continuera à administrer le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick qui, en 2010-2011, a investi plus de 1 million de dollars dans l'adaptation aux changements climatiques, dans l'atténuation de ses effets et dans des projets de sensibilisation.

Responsabilité

« Un Secrétariat des changements climatiques a été créé au sein du ministère de l'Environnement afin d'aider à coordonner les activités des ministères afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures en vue d'atteindre les objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et d'accroître la sensibilisation aux problèmes des changements climatiques. » Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2007-2012

Il incombe au Secrétariat des changements climatiques de coordonner la mise en œuvre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés aux changements climatiques. Des travaux sont en cours pour faciliter le transfert des connaissances et améliorer la compréhension de ces enjeux. Un échange et un dialogue ont lieu à l'échelle nationale, régionale, provinciale et locale afin d'assurer la coordination des engagements.

Progrès :

- des partenaires tels que Efficacité NB, le Carrefour de sensibilisation sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick ainsi que des associations provinciales et municipales ont aidé le gouvernement provincial à atteindre les objectifs du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Ces efforts contribueront aux activités relatives aux changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et appuieront les discussions bilatérales (fédérales, provinciales, territoriales et internationales) sur les changements climatiques;
- Efficacité NB a travaillé avec l'Association canadienne de normalisation aux rapports sur l'évaluation quantitative des GES de trois programmes de

- mesures incitatives;
- le Secrétariat a conçu un site Web en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation en vue de faciliter l'échange d'information sur les activités de suivi et de réduction des émissions de GES dans la province. Ce site Web comprend des renseignements relatifs au calcul du bilan carbone, au suivi des émissions provinciales, au suivi des projets liés au Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick et au suivi des progrès obtenus dans le cadre du *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*. Les outils d'évaluation du bilan carbone comprennent trois calculatrices élaborées spécialement pour Nouveau-Brunswick, une calculatrice pour les réunions, une calculatrice pour les foyers et une calculatrice pour les activités. Ces calculatrices sont des outils pratiques pour les Néo-Brunswickois qui souhaitent en apprendre davantage sur leur propre bilan carbone et trouver des moyens pour réduire l'impact de leur vie quotidienne sur l'environnement. Le public est invité à consulter le site Web du Nouveau-Brunswick intitulée « Changements climatiques », et disponible à l'adresse : www.gnb.ca/changementsclimatiques, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les dernières tendances et activités en la matière dans la province.

Secrétariat des changements climatiques Ministère de l'Environnement

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Téléphone: (506) 453-2690
Télécopieur: (506) 457-4991

www.gnb.ca/changementsclimatiques

Ce rapport est aussi disponible par voie électronique.